



**Votre interlocuteur :**  
Service Public d'Assainissement Non Collectif  
☎ 04 74 87 53 72 ou 04 74 87 53 75  
✉ [anc@pilatrhodanien.fr](mailto:anc@pilatrhodanien.fr)

**Objet :** CONTROLE DE VERIFICATION DE L'EXECUTION DES OUVRAGES DE VOTRE  
INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Madame, Monsieur,

Suite à l'avis favorable du SPANC concernant votre projet d'installation d'assainissement non collectif, le service doit se déplacer afin de vérifier la bonne exécution des ouvrages conformément à l'avis du contrôle de vérification technique de la conception et de l'implantation émis lors de votre « déclaration d'une installation d'assainissement non collectif ».

Cette vérification consiste, sur la base de l'examen préalable de la conception de l'installation et lors d'une visite sur site effectuée avant remblayage, à :

- Identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation,
- Repérer l'accessibilité,
- Vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur.

La date de réalisation doit obligatoirement être communiquée à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien minimum **une semaine avant le début des travaux** afin que le contrôle de bonne exécution puisse être techniquement possible (**avant le remblaiement des ouvrages**).

L'examen de vérification de l'exécution des ouvrages de votre installation sera réalisé par un technicien de l'entreprise **CHOLTON qui vous contactera par téléphone afin de le RDV.**

Par conséquent, nous vous remercions par avance de bien vouloir nous transmettre le formulaire en page suivante, à compléter, dater et signer avec votre « BON POUR ACCORD ».

**Coût du contrôle de l'exécution : 388,50 € TTC\*\***

*\*\*Les tarifs peuvent être révisés suivant nouvelle délibération du Conseil Communautaire.  
Attention, est prise en compte pour la tarification : la date du contrôle*

**! Tout remblaiement effectué avant la visite du service entraînera une non-conformité.**

- En cas d'indisponibilité de votre part, vous pouvez vous faire représenter.



Communauté de Communes du Pilat Rhodanien  
Service Assainissement non Collectif  
9 rue des Prairies  
42410 PELUSSIN

**VERIFICATION DE L'EXECUTION DES OUVRAGES**

Formulaire à nous retourner soit par mail :  
[anc@pilatrhodanien.fr](mailto:anc@pilatrhodanien.fr)  
Ou par courrier : CC du Pilat Rhodanien - SPANC 9 rue des Prairies 42410 PELUSSIN

**Je soussigné(e) M. – Mme - M<sup>elle</sup> (rayer les mentions inutiles) :**

.....

**Domicilié(e) à** .....

.....

**Téléphone :** .....

**Mail :** .....

Donne mon accord pour effectuer la **VERIFICATION DE L'EXECUTION DES OUVRAGES**  
par : **CHOLTON, 197 Ancien Canal de la Madeleine - Saint-Maurice-sur-Dargoire - 69440 CHABANIERE.**

Coût du contrôle : **388,50 € TTC\*\***

\*\*selon dernière délibération du conseil communautaire.

**⚠ Les tarifs peuvent être révisés suivant nouvelle délibération du Conseil Communautaire. Attention, est prise en compte pour la tarification : la date du contrôle**

**Adresse d'intervention :** .....

.....

**Code postal – Commune :** .....

**Référence cadastrale :** .....

**➤ Date prévisionnelle de début des travaux :** .....

**Fait à** ..... **Le** .....

**Signature du demandeur précédée de la mention "BON POUR ACCORD"**

**⚠ Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 31/03/2022, si un contrôle n'est pas réalisé avant ou après travaux, sans respecter la procédure administrative du SPANC, le coût du ou des contrôles non réalisés vous sera appliqué avec une majoration de 10%.**